

PH, PDC Suisse, Klaraweg 6, Case postale 5835, 3001 Berne

Office fédéral de l'environnement
Division Espèces, écosystèmes, paysages
3003 Berne

Berne, le 12 décembre 2011

Consultation concernant la Stratégie biodiversité Suisse

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames et Messieurs,

Vous nous avez invités, par votre courrier du 16 septembre 2011, à vous faire part de nos observations concernant la Stratégie Biodiversité Suisse. Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous exprimer et vous soumettons ci-après notre position.

Remarques générales

Le PDC approuve globalement la Stratégie Biodiversité Suisse (« SBS » dans la suite de la prise de position), et se réjouit qu'une vision stratégique de la biodiversité dans notre pays soit élaborée. La conservation de la biodiversité représente un élément essentiel de la protection de l'environnement. La biodiversité constitue également une ressource indispensable pour l'être humain, tant sur le plan écologique qu'économique.

Le PDC est conscient de la nécessité d'agir pour préserver la biodiversité dans notre pays. Une telle stratégie ne doit toutefois pas opposer activités humaines et nature. Il y a donc lieu de présenter dans cette stratégie une mise en balance équilibrée entre le souci de la préservation de la biodiversité d'une part, et la possibilité toute aussi importante de pouvoir l'utiliser durablement d'autre part.

De manière générale, les objectifs stratégiques présentés sont bons. Ce qui manque toutefois, ce sont des vues sur un plan d'action concret avec notamment les mesures et adaptations législatives nécessaires à l'accomplissement des objectifs fixés. Des objectifs quantitatifs devront également être clairement définis et présentés, de préférence au stade de cette stratégie déjà. Le plan d'action concrétisant ces objectifs devra en outre impérativement détailler précisément les moyens en personnel et financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie. La SBS évoque en effet à de nombreuses reprises des

besoins financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre des différents objectifs, sans toutefois mentionner des solutions de financement. Le plan d'action devra donc impérativement répondre à ces différentes questions de manière claire et précise.

Beaucoup des objectifs et mesures proposées par la SBS touchent aux compétences cantonales en premier lieu, en particulier dans la mise en œuvre de ces objectifs. Le PDC regrette que les cantons n'aient pas été impliqués déjà à ce stade du processus, à savoir celui de l'élaboration de ce rapport. Il est dès lors impératif que les cantons, régions et communes ainsi que les principales associations soient étroitement impliquées dans l'élaboration du plan d'action à venir, tout comme les différents secteurs concernés. Le rôle des cantons dans la mise en œuvre des mesures d'action devra en outre être clairement décrit. **De manière générale, la Stratégie Biodiversité Suisse ne doit pas s'immiscer dans la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons ou chercher à la redéfinir.** Il y a en effet un risque de centralisation des compétences avec cette stratégie. La mise en œuvre au travers du plan d'action devra impérativement être corrigée en ce sens.

Les régions rurales et alpines sont particulièrement concernées par les objectifs fixés en matière de préservation de la biodiversité fixés par la SBS. Pour le PDC, il est primordial que ces objectifs ne mettent pas en péril les activités économiques dans ces régions. Elles contribuent en effet à la compétitivité de la Suisse par leurs activités économiques (tourisme, production énergétique, etc.) et leurs ressources. La compétitivité et l'attractivité de la Suisse sont dès lors également étroitement liées au développement des régions rurales et alpines.

Remarques sur les objectifs

Objectif 1 : Utilisation durable de la biodiversité

Le PDC soutient l'objectif global de concordance optimale entre l'utilisation, le maintien et le développement de la diversité biologique. Concernant les objectifs poursuivis à l'égard des différents secteurs d'activités socio-économiques qui impactent particulièrement sur la biodiversité, les remarques suivantes peuvent être apportées :

Sylviculture

Il serait judicieux de compléter la formulation en mentionnant le fait que les cantons devraient avoir pour objectif d'élever la surface occupée par les réserves forestières avec un but à 8%. La délimitation des réserves forestières est en effet une compétence des cantons, et non de la Confédération. Il y a lieu de tenir compte également des autres fonctions de la forêt pour la fixation des surfaces forestières de réserve.

Agriculture

La SBS devrait aussi faire mention de l'apport de l'agriculture à la biodiversité en Suisse. En outre, la création éventuelle de nouvelles surfaces de compensation écologique doit se faire grâce à des incitations volontaires.

La SBS postule en matière d'agriculture des mesures à prendre dans le cadre de la politique agricole 2014-2017. Or ces mesures n'ont pas encore été approuvées par le Parlement, le

projet n'étant pour l'instant qu'au stade de la consultation. Il y aurait donc lieu d'en tenir compte.

La SBS ne doit en outre pas mettre en péril le taux d'auto-provisionnement alimentaire qui doit demeurer au moins de 60% dans le futur.

Tourisme, sport et loisirs

Le tourisme contribue considérablement à la bonne image de la Suisse dans le monde. Il joue également un rôle essentiel pour l'économie de notre pays. L'attraction de la Suisse, pays de tourisme, dépend très fortement de l'attrait et de l'entretien de nos paysages. Il est clair pour le PDC que la réduction des nuisances environnementales et la préservation des espaces naturels sont des éléments essentiels en matière de politique touristique. C'est pourquoi le PDC attache une grande importance à la promotion du tourisme durable reposant sur une utilisation rationnelle des ressources, surtout dans le domaine de la mobilité.

Transports

La construction de nouveaux passages à faune ne doit pas mettre en péril des projets liés au développement et à l'amélioration du réseau de transport, en ayant pour conséquence un surcoût trop important.

Energies renouvelables

Le PDC soutient la préoccupation de réduire autant que possible les atteintes à la biodiversité résultant de la production d'énergie. Il s'agit toutefois de ne pas établir d'obstacles administratifs supplémentaires au développement des énergies renouvelables. Si l'on veut pouvoir renoncer à moyen terme à l'utilisation de l'énergie nucléaire, la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables indigènes devra en effet être considérablement augmentée. La Suisse doit tout mettre en œuvre afin de favoriser la production d'énergie à partir de sources renouvelables indigènes. Il y a donc lieu d'assurer les conditions-cadre permettant le développement de ces énergies. Nous pensons en particulier au développement de l'énergie hydroélectrique, l'exploitation de la biomasse, ainsi qu'à l'énergie solaire et éolienne.

Objectif 2 : Création d'une infrastructure écologique

il est mentionné dans cet objectif que la création de cette infrastructure écologique « demandera un gros investissement financier et humain ». Il est dès lors impératif que le plan d'action découlant de la SBS fasse état de solutions de financement de cette infrastructure.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au présent courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

PARTI DEMOCRATE-CHRETIEN SUISSE

Sig.
Christophe Darbellay, Conseiller national
Président

Sig
Tim Frey
Secrétaire général